

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 31 janvier-2 février 2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Point 1 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2005/1/2/Rev.2
19 janvier 2005
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2005. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants de ses membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres du Bureau (l'ensemble constitue le Bureau) qui restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chacun des membres du Bureau est choisi parmi une liste des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut aussi désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Questions stratégiques actuelles et futures*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour examen**, un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

4. *Questions de politique générale*

a) Définition des situations d'urgence

Ce document, présenté **au Conseil pour approbation**, examine la définition actuelle des situations d'urgence en usage au PAM à la lumière des définitions utilisées par d'autres organisations et partenaires des Nations Unies, ainsi que des tendances actuelles en matière d'urgence. Ce rapport fait suite à la demande formulée par le Conseil au cours des discussions qui ont eu lieu sur la première "Synthèse des politiques générales du PAM" à sa session annuelle de 2002, à l'effet que le Secrétariat propose des sujets de politique générale, et plus particulièrement des sujets en rapport avec les situations d'urgence, qui pourraient faire l'objet d'un débat à de futures sessions.

b) Retrait des situations d'urgence

Ce document examine les enseignements tirés par le PAM de son expérience en matière de désengagement des interventions d'urgence. Il insiste sur l'importance des stratégies de retrait et présente des recommandations visant à orienter à l'avenir la pratique de l'Organisation dans ce domaine. Ce document répond à la demande formulée par le Conseil, lors des discussions sur la première "Synthèse des politiques générales du PAM" à sa session annuelle de 2002, à l'effet que le Secrétariat propose des sujets de politique générale —notamment pour combler les lacunes en matière d'urgence— qui feraient l'objet de discussions au cours de l'exercice biennal suivant. Le "Retrait des situations d'urgence" a été présenté comme sujet de politique générale à la troisième session ordinaire de 2003. Ce document est soumis **pour approbation**.



c) Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO

En vue de la simplification des rapports soumis au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM (WFP/EB.A/2004/5-F), le Conseil a décidé, à sa session annuelle de 2004, que le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO serait présenté tous les ans à la première session ordinaire, à partir de 2005. Ce rapport regroupe en un seul document les trois précédents rapports —la Section II de l'ancien Rapport annuel du Directeur exécutif, le Rapport sur le suivi des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et le Rapport d'avancement sur la Résolution A/RES/56/201: Examen triennal des activités opérationnelles et de développement. Ce document, qui donne ainsi une image complète de la participation du PAM aux activités menées à l'échelle du système des Nations Unies et de la suite donnée aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, est soumis au Conseil **pour approbation**.

5. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la Priorité stratégique Cinq

À la troisième session ordinaire du Conseil en octobre 2004, les membres ont demandé au PAM de présenter un document définissant le cadre financier du document directif "Renforcement des capacités nationales et régionales". Une consultation informelle est prévue en janvier et le document est soumis **pour approbation**.

b) Définition des opérations spéciales

À sa session annuelle de 2004, le Conseil a approuvé une nouvelle définition de la catégorie d'activités des opérations spéciales, complétée par une note de bas de page indiquant que la question de l'assistance technique serait abordée de nouveau à sa troisième session ordinaire en octobre 2004. Les discussions sur le renforcement des capacités locales et régionales et sur le cadre financier nécessaire à la mise en œuvre de cette priorité stratégique ont été reportées à la première session ordinaire de 2005. L'issue de ces discussions ne modifiant pas la définition des opérations spéciales, le PAM soumet au Conseil **pour approbation** un document présentant la définition de la catégorie d'activités des opérations spéciales telle qu'approuvée à la session annuelle de 2004, sans la note de bas de page.

c) Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations

Le rapport sur l'examen des procédures de l'Organisation, soumis au Conseil **pour approbation**, contient une proposition de mécanisme de financement anticipé aux fins de projets pilotes et présente un résumé du travail accompli à ce jour dans le cadre de l'examen des procédures de l'Organisation. Cet examen, qui a débuté en mars 2003, porte sur les inefficacités mises en évidence dans le cas de soldes non dépensés importants.

d) Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005*

Le Commissaire aux comptes du PAM, le National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, nommé pour l'exercice biennal 2002–2005, soumet **pour information** un document présentant son programme de travail.



- e) Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du PAM

Le Commissaire aux comptes présente **pour examen** un rapport exposant les procédures nécessaires et l'impact de l'application de normes internationales de comptabilité aux états financiers du PAM.

- f) Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes

Le rapport sur le suivi de l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis **pour examen**.

- g) Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un rapport sur la mise en oeuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005.

Le Directeur exécutif transmettra pour examen les documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour aux Présidents du Comité financier de la FAO et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Les observations et recommandations présentées par ces deux organes consultatifs au sujet de ces documents seront soumis au Conseil à sa session annuelle de 2005.

6. *Rapports d'évaluation*

- a) Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10233.0

L'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) en Afghanistan, soumise **pour examen**, a eu lieu en mai 2004. Conformément à l'engagement pris par le PAM de mettre en oeuvre la gestion axée sur les résultats, à la politique de l'OEDE et aux demandes réitérées du Conseil d'administration, l'évaluation de l'IPSR en Afghanistan met l'accent sur les résultats obtenus par le PAM dans le cadre des activités menées dans ce pays.

Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

- b) Note d'information sur le plan de mise en oeuvre des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR*

Ce document sur le plan de mise en oeuvre des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR est soumis **pour information**, en réponse à la demande formulée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2004 (WFP/EB.2/2004/2-A), et fait le point sur la mise en oeuvre des mesures prises par le PAM pour améliorer la qualité de ses IPSR.

Questions opérationnelles

7. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

- a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, de l'augmentation budgétaire ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Éthiopie—programme de pays 10208.0 (Activité 2)



b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des IPSR ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Ouganda 10121.1
- Colombie 10366.0

8. ***Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles***

a) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2004)*

Le Conseil d'administration sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

b) IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mise à jour*

Suite à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, l'annexe révisée de l'IPSR Éthiopie 10362.0 est soumise au Conseil **pour information**.

9. ***Questions d'organisation et de procédure***

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005-2006*

Suite à la demande présentée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une version revue du programme de travail pour l'exercice biennal 2005-2006 est soumise au Conseil **pour information**.

10. ***Questions d'administration et de gestion***

➤ Mécanisme de financement des programmes de protection de la sécurité du personnel des Nations Unies

Le Conseil a examiné à sa session annuelle de 2004 le document intitulé "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2004/7-C) et a pris note de son contenu, notamment de l'intention du Secrétariat d'informer le Conseil de l'état d'avancement et du financement du programme de mise à niveau de la sécurité du PAM à sa première session ordinaire de 2005, ainsi que de toute modification des obligations financières du PAM envers le Système de gestion des mesures de sécurité des Nations Unies. Ce document est soumis **pour approbation**.

11. ***Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration***

Conformément à la décision que le Conseil d'administration a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa troisième session ordinaire de 2004 est soumis au Conseil **pour aval**.

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.



12. *Questions diverses*

La question ci-après sera abordée au titre de ce point:

- Exposé oral de la réunion conjointe des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du PAM.

Les représentants et le Directeur exécutif pourront s'ils le souhaitent soulever d'autres questions présentant un intérêt pour le Conseil d'administration.

13. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document reflétant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

